

La grande faune au Maroc : situation actuelle et éléments de stratégie pour une meilleure conservation et valorisation

*Mustapha Marraha,
Chef du Service de la chasse et de la cynégétique, HCEFLCD*

1. Introduction

Le Maroc est l'un des pays les plus originaux de la région méditerranéenne du point de vue géographique, climatique et écologique et, par voie de conséquence, parmi les plus intéressants sur le plan biologique et biogéographique. La combinaison de tous ces facteurs a engendré une richesse et une variété de milieux qui se traduit par une diversité biologique remarquable. Cette diversité sans égal dans le bassin méditerranéen est appréciée par l'existence d'une quarantaine de grands types d'écosystèmes qui offrent des habitats à plus de 4 500 espèces de plantes vasculaires, près de 550 espèces de vertébrés et des milliers d'espèces d'invertébrés.

Cependant, cette exceptionnelle richesse naturelle est depuis plusieurs décennies soumise à la pression croissante d'une société en plein développement, à laquelle s'ajoutent les aléas climatiques, caractérisés par la succession de périodes de sécheresse. On assiste alors à la régression des massifs forestiers, des zones humides, des écosystèmes naturels en général et à l'extinction rapide ou à la diminution de l'effectif des populations de nombreuses espèces.

Conscient de l'importance de la préservation de ce patrimoine naturel, le HCEFLCD s'est intéressé dès les années trente à la création de parcs nationaux en promulguant en 1934 un dahir permettant leur création. Ainsi, trois parcs nationaux ont été créés à ce jour :

- le parc national de Toubkal, créé en 1942 (Haut-Atlas central) ;
- le parc national de Tazekka, créé en 1950 (Moyen-Atlas au nord de Taza) ;
- le parc national de Souss-Massa, créé en 1991. Il est situé le long de la bande côtière entre Agadir et Tiznit.

Actuellement, plusieurs autres parcs nationaux sont en cours de création pour couvrir la majorité des écosystèmes naturels du Maroc. Il s'agit des parcs d'Ifrane, de Talassamtane, du Haut-Atlas oriental, du Bas-Drâa et d'Al Hoceima. Un autre parc est en cours d'extension, celui du Tazekka.

En outre, des réserves naturelles ou biologiques ont été créées soit pour protéger un habitat spécifique telles que les réserves biologiques de Merja Zerga, Sidi Boughaba, Khnéfiss, Afnourir, qui sont des sites Rasmar (zones humides d'importance internationale pour les oiseaux d'eau) ou des réserves de faune telle que la réserve de Msabih Tlaa pour préserver l'unique population naturelle de gazelle Dorcas des plaines ouest-atlantiques.

2. Etude nationale sur les aires protégées

2.1. La régression de la faune sauvage

Comme nous l'avons mentionné en introduction, la faune sauvage marocaine a connu une très forte régression avec la disparition de certaines espèces, alors que d'autres sont devenues très rares voire menacées d'extinction.

Les espèces qui ont disparu au cours du siècle dernier sont :

1. **Le lion de l'Atlas** (*Panthera leo*). Ce grand félin aurait disparu vers le milieu du siècle dernier. La dernière observation dans la nature date de 1930. Elle aurait été faite près du poste forestier de Ouiouane, dans le Moyen-Atlas.

2. **Le serval** (*Felis serval*). Il aurait également disparu vers le milieu du siècle dernier. Deux peaux de ce félin ont été récupérées par des agents des Eaux et Forêts en 1942 dans la région du Bas-Drâa.

3. **La gazelle leptocère**. Cette espèce de gazelle aurait également disparu vers le milieu du siècle dernier. Le dernier spécimen aurait été tué par un braconnier en 1954 près de Boumia.

4. **L'oryx algazelle** (*Oryx dammah*). Cette antilope saharienne aurait disparu au cours du siècle dernier. La dernière observation date de 1956, dans la région de Saguia El Hamra.

5. **L'addax** (*Addax nasomaculatus*). Cette espèce s'est éteinte au milieu du siècle dernier. Les dernières observations datent de 1941 (région de Bir Anzaren).

6. **La gazelle Dama Mhorr** (*Gazella dama mhorri*). Cette grande gazelle s'est éteinte également vers la fin des années cinquante.

Les espèces qui sont devenues rares et de ce fait menacées d'extinction sont les suivantes :

1. **La panthère** (*Panthera pardus*). Les derniers représentants de cette espèce vivent dans la province d'Azilal et plus précisément dans les secteurs de Tizi N'ysli et de Boutferda.

2. **Le phoque moine** (*Monachus monachus*). C'est une des espèces les plus menacées de la faune marine marocaine. Elle est actuellement représentée par une petite colonie dans la région de Dakhla.

3. **La hyène rayée** (*Hyena hyena*). Les observations de cette espèce sont de plus en plus rares. Elle a disparu du Plateau central, du Moyen-Atlas, du Haut-Atlas et des hauts plateaux de l'Oriental où elle était notée il y a encore un vingtaine d'années. De petites populations relictuelles existeraient encore dans les régions sahariennes.

4. **Le lynx caracal** (*Felis caracal*). Il se distingue des autres félidés par les pinces de poils noirs qui prolongent ses oreilles. Le lynx Caracal n'est plus observé depuis de nombreuses années, et on peut se demander s'il n'a pas disparu.



1. Lynx
2. Guépard
3. Hyène



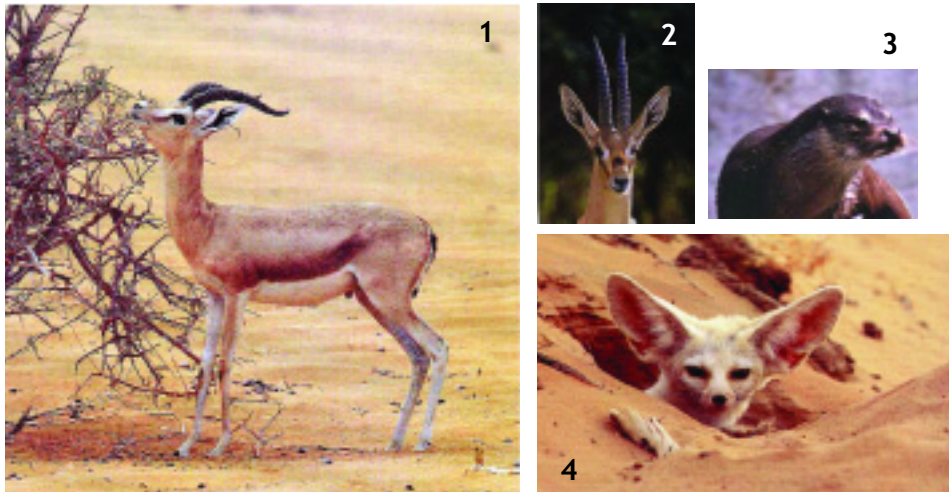
5. **Le ratel** (*Mellivora capensis*). Ce petit carnivore vit dans le Sud-ouest et dans les régions sahariennes du Maroc. Il est devenu très rare.

6. **Le chat des sables** (*Felis margarita*). C'est également une espèce qui est devenue très rare.

7. **Le guépard** (*Acynonyx jubatus*). Cette espèce n'est plus signalée depuis de nombreuses années. Elle est peut-être éteinte.

Les causes de la régression de la faune sauvage sont de deux ordres :

1. les causes naturelles qui se manifestent par des cycles de sécheresse répétés;
2. les facteurs anthropiques dont les principaux sont :
 - la dégradation des milieux, voire la disparition de certains habitats,
 - la déforestation, estimée à 30 000 hectares par an,
 - le surpâturage,
 - le braconnage sous toutes ses formes,
 - le développement du réseau routier et des moyens de transport qui ont permis l'accès aux zones les plus reculées.



1. La gazelle Dorcas 2. La gazelle de Cuvier 3. La loutre 4. Le fennec

2.2. L'étude nationale sur les aires protégées

Conscient des menaces de dégradation qui pèsent sur notre biodiversité et pour honorer les engagements pris au niveau international par la ratification des conventions sur la diversité biologique, Ramsar, CITES, CMS..., le Maroc a réalisé une étude de grande envergure grâce à un don de la Banque africaine de développement (BAD). Cette étude nationale, qui a duré deux ans et à laquelle ont participé une quarantaine d'experts (nationaux et internationaux), avait pour objectifs :

- l'évaluation des principaux milieux naturels ;
- l'évaluation du statut des espèces menacées, endémiques et rares (faune, flore) ;

- l'identification d'un réseau national de sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE) pour l'établissement du plan directeur des aires protégées ;
- la proposition de modes de gestion des SIBE et des parcs nationaux existants ou en projet.

Ainsi, l'étude nationale sur les aires protégées a identifié 154 sites d'intérêts biologique et écologique qui devront faire l'objet de mesures de conservation et de valorisation. Ces SIBE sont répartis en :

- 6 parcs nationaux et 2 parcs naturels ;
- 146 réserves naturelles, dont :
 - 108 réserves en domaine continental (29 zones humides),
 - 38 réserves en domaine littoral.

Devant l'impossibilité d'intervenir en même temps sur l'ensemble des SIBE qui couvrent plus de deux millions d'hectares et en raison de l'insuffisance de moyens matériel, financier et humain, il a été procédé à un classement tenant compte des menaces qui pèsent sur les écosystèmes et de l'urgence d'intervention.

3. Le plan directeur des aires protégées : un plan d'action stratégique

3.1. Les axes principaux

Ce plan qui découle de l'étude nationale sur les aires protégées a été validé en 1996 et intégré dans le plan forestier national établi sur vingt ans. Il constitue un plan stratégique pour la conservation et le développement durable de l'essentiel de la biodiversité nationale dans ses dimensions biologique, écologique et culturelle. Ce plan s'articule autour de trois axes principaux :

3.1.1. Conservation et restauration des espèces et habitats à travers :

- l'instauration d'un statut légal de protection de la faune et de la flore ;
- la réintroduction des espèces et la réhabilitation de leurs habitats ;
- la mise au point des outils de suivi scientifique.

3.1.2. Valorisation des atouts naturels et culturels du réseau des SIBE à travers :

- la réalisation des projets d'éco-développement ;
- la promotion des activités éco-touristiques.

3.1.3. Sensibilisation - communication - éducation à travers :

- des programmes éducatifs ;
- le renforcement des capacités des ONG ;
- la mise en place des systèmes de communication.

3.2. Les actions entreprises

Dans le cadre de l'application du plan directeur des aires protégées, plusieurs actions ont été réalisées. Les principales sont la réintroduction de cinq espèces disparues et le renforcement des populations de deux espèces de gazelle.

3.2.1. La réintroduction de cinq espèces disparues

Il s'agit du cerf de Berbérie, de l'addax, de l'oryx Algazelle, de la gazelle Dama Mhorr et de l'autruche.

3.2.1.1. Le cerf de Berbérie (*Cervus elaphus barbarus*)

• Réintroduction

Ce cervidé aurait disparu depuis plus de deux siècles. C'est le seul représentant de la famille des cervidés en Afrique et une espèce emblématique de l'Afrique du Nord. Cette espèce a failli disparaître. Elle a été sauvée en Tunisie.

Le cerf de Berbérie a été réintroduit en 1992 dans la réserve de Kissarit située dans le Moyen-Atlas (forêt d'Azrou). Le petit troupeau originaire de Tunisie était composé de 2 mâles et 4 biches. Une seconde réintroduction a été faite en 1994 dans le parc national du Tazekka, avec 8 animaux en provenance de Tunisie (2 mâles et 6 femelles). La population actuelle est de 108 cerfs : 71 dans le parc national du Tazekka et 38 dans la réserve de Kissarit.

• Diagnostic

La densité est élevée dans les enclos (71 cerfs dans un enclos de 500 hectares dans le Tazekka et 38 cerfs dans un enclos de 30 hectares dans la réserve de Kissarit). La présence du cerf d'Europe peut être à l'origine d'une pollution génétique.

• Perspectives d'avenir

Le plan d'action prévoit le repeuplement des forêts du Moyen-Atlas. Toutefois, un certain nombre de conditions doivent être satisfaites avant le lâcher des animaux en milieu ouvert. Il s'agit de :

- l'analyse génétique ;
- la mise en place d'un système de suivi ;

- l'amélioration génétique (introduction de nouveaux gènes) ;
- l'éradication du cerf d'Europe.



Cerf de Berbérie

3.2.2. L'oryx Algazelle (*Oryx dammah*)

Cette espèce est inféodée aux zones steppiques des régions sahariennes et présahariennes du Maroc et plus particulièrement au sud de l'oued Drâa. Elle aurait disparu au cours du siècle dernier. La dernière observation date de 1956, dans la région de Saguia El Hamra.

Elle a été réintroduite dans le parc national du Massa. Actuellement, cette espèce vit en semi-captivité. Elle s'est parfaitement adaptée et se reproduit d'une manière remarquable. L'effectif actuel est estimé à 260 animaux.



Oryx Algazelle

3.2.3. L'Addax (*Addax nasomaculatus*)

- Réintroduction

Cette grande antilope est particulièrement adaptée aux conditions écologiques les plus difficiles. Son aire de distribution historique couvrait l'est de la région de Zagora et la région de Dakhla. Cette espèce s'est éteinte au milieu du siècle dernier. Les dernières observations datent de 1941 (région de Bir Anzaren). Elle a été réintroduite avec succès dans le parc national du Souss-Massa. L'effectif actuel est estimé à 550 animaux.

- Diagnostic

- Le Maroc dispose actuellement du plus grand stock mondial en semi-captivité.
- La capacité de charge est dépassée dans tous les enclos d'acclimatation.
- Il s'agit d'une espèce erratique.
- Existence d'un plan d'action pour les espèces sahélo-sahéliennes.

- Perspectives

- Repeuplement des sites d'intérêt biologique et écologique du Sud marocain. Dans ce cadre, deux réserves sont en cours de réalisation dans les régions de Dakhla et d'Errachidia.
- Valorisation de cette espèce par le tourisme de vision.



L'Addax

3.2.4. La gazelle Dama Mhorr (*Gazella dama mhorri*)

Cette grande gazelle a la même distribution que l'Oryx Algazelle, avec une préférence pour les milieux rocheux et les ergs.

Sous la pression du braconnage, cette espèce a disparu à la fin des années soixante. Elle a été réintroduite en 1992 dans la réserve royale de R'Mila (près de Marrakech) et en 1994 dans le parc national du Souss-Massa. L'effectif en 2006 est de 127 animaux (115 dans la réserve de R'Mila et 12 dans le parc national du Souss-Massa).

3.2.2. Le renforcement des populations de deux espèces de gazelles (Cuvier et Dorcas) et du mouflon à manchettes

3.2.2.1. La gazelle de Cuvier (*Gazella cuvieri*)

Cette gazelle est plus rare que la gazelle Dorcas. Elle vit par petits troupeaux signalés dans les zones suivantes :

- les versants sud-est du Moyen-Atlas oriental ;
- les steppes à alpha de la Moyenne Moulouya ;
- les versants ouest et sud du Haut-Atlas occidental ;
- les versants sud du Haut-Atlas central et oriental ;
- l'Anti-Atlas occidental.

La population sauvage est estimée à 200 animaux. La population en semi-captivité est de 13 animaux. Le troupeau élevé en captivité au parc zoologique est de 42 animaux.

Le plan d'action prévoit :

- de renforcer la conservation *in situ* ;
- la multiplication contrôlée dans l'enclos d'Amassine ;
- la préparation des conditions favorables à la réintroduction ;
- le transfert de quelques individus de la réserve de Tirnest (Outat El Haj) dans la réserve d'Amassine pour l'amélioration génétique ;
- la valorisation de cette espèce par l'écotourisme.

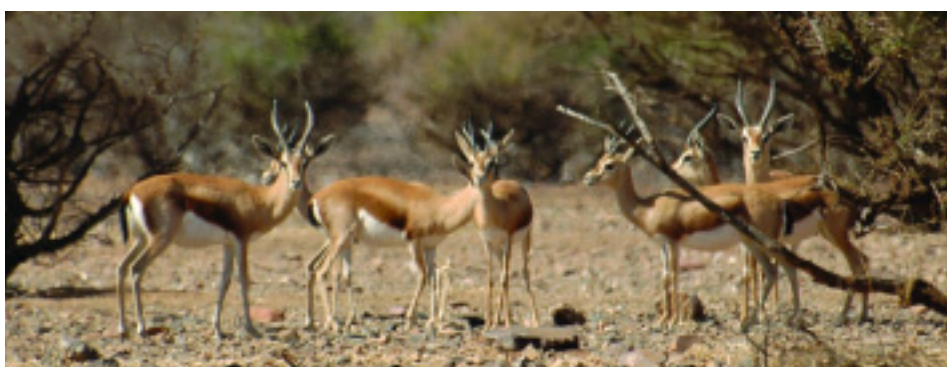
3.2.2.2. La gazelle Dorcas (*Gazella dorcas*)

Cette espèce est mieux représentée que la gazelle de Cuvier. La population sauvage est estimée à 800 animaux ; celle qui est conservée en semi-captivité dans de nombreux enclos est estimée à 3 240 animaux.

A ces 2 types de populations il faut rajouter 80 gazelles Dorcas élevées en captivité au Parc zoologique national de Témara.

Le plan d'action prévoit :

- le maintien d'une population équilibrée de gazelles Dorcas de race pure du Haouz ;
- la restauration de l'habitat originel de l'espèce ;
- un système de régulation au niveau des réserves caractérisées par une surpopulation ;
- la valorisation par l'écotourisme ;
- la caractérisation génétique des souches des différentes régions.



Gazelles Dorcas

Répartition des effectifs de grande faune par enclos dans les différentes directions régionales des Eaux et Forêts

Espèces	C	FB	HA	MA	NE	NO	O	SO	Total	%
Dorcas	300	27	1 100	27				1 777	3 231	63
Cuvier		3	10					13	0	
Dama Mhorr			127					12	139	3
Addax								550	550	11
Oryx								260	260	5
Cerf de Berbérie				38	70				108	2
Cerf Elaphe		300				21			321	6
Mouflon à manchettes			287	10	17	85	22	421	8	
Autruche								100	100	2
Total	300	330	1 524	75	87	106	22	2 699	5 143	100
Pourcentage	6	6	30	1	2	2	0	53	100	

C : Centre ; FB : Fès-Boulemane ; HA : Haut-Atlas ; MA : Moyen-Atlas ; NE : Nord-Est ; NO : Nord-Ouest ; O : Oriental ; SO : Sud-Ouest.

4. La valorisation de la faune sauvage

Le HCEFLCD a entamé une nouvelle politique de gestion et de valorisation par la chasse et l'écotourisme des espèces de grande faune sauvage. Les principaux axes de sa mise en œuvre sont les suivants :

1. Le Plan directeur de la chasse

Cette étude est en cours. Elle a pour objet :

- l'établissement d'un constat actualisé sur les espèces gibier et sur les aspects juridiques et institutionnels ;
- l'analyse de ce constat sur les plans écologique, législatif, réglementaire, technique, social, économique et environnemental ;
- les propositions d'orientation sur l'exercice de la chasse et sur la gestion durable du gibier ;
- l'établissement d'un constat dans le domaine de la recherche scientifique et de propositions d'axes de recherche sur la biologie et l'écologie des principales espèces gibier.

2. L'organisation de la chasse associative

Un des objectifs du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification est d'éliminer progressivement la chasse libre (appelée "chasse banale") au profit de la chasse amodiée.

3. La promotion de la chasse touristique

Par sa position géographique, la diversité de ses paysages et la douceur de son climat, le Maroc possède des atouts dans le domaine du développement de la chasse touristique.

4. Partenariat avec la société civile

Le HCEFLCD vise à associer les chasseurs à une meilleure gestion de la faune sauvage en général et des espèces gibier en particulier. Dans ce cadre, il compte développer un partenariat avec la Fédération Royale Marocaine de Chasse et certaines associations comme celles qui défendent les chasses traditionnelles.

5. Étude sur les ongulés

Le HCEFLCD mène actuellement une étude sur les ongulés sauvages en vue d'une gestion rationnelle des populations.

6. Valorisation de la grande faune

La faune peut être valorisée de plusieurs manières. De nombreux pays ont adopté la chasse comme outil de valorisation de la grande faune sauvage : ces pays sont situés en Afrique occidentale, en Afrique de l'Est, en Afrique australe, en Asie, en Europe de l'Est et en Europe de l'Ouest (Espagne, Irlande, Ecosse, etc.).

Dans ce cadre, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification a mis en place un projet pour la valorisation cynégétique des populations de mouflons à manchettes. Ce projet de coopération tripartite FAO - République tchèque - Royaume du Maroc vise à appuyer le Haut Commissariat pour développer une politique de gestion durable des espèces appartenant à la grande faune, en particulier les espèces ayant un intérêt cynégétique.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

1. la mise en place d'une chasse-pilote du mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*) près d'Oulmès ;
2. l'incorporation de la gestion cynégétique dans la conservation des ressources naturelles ;
3. la valorisation de certaines espèces par une gestion cynégétique qui pourrait générer des ressources financières dans le cadre des objectifs du Programme forestier national (P.F.N.) ;
4. l'établissement des fondements et des segments d'un système d'information géographique cynégétique ;
5. la mise en place et le développement d'un système informatique de collecte, de traitement et de visualisation des données pour les statistiques cynégétiques ;
6. l'intégration de l'outil informatique dans la gestion des activités cynégétiques ;
7. la réalisation d'un logiciel pour les statistiques et le SIG cynégétiques ;
8. la préparation d'un manuel technique décrivant les concepts de gestion durable des populations de mouflon, dans le but d'une exploitation cynégétique ;
9. l'introduction du tir sélectif permettant :
 - l'amélioration génétique,
 - la récolte des trophées à leur apogée (le prix du trophée d'un mouflon mâle oscille actuellement entre 3 000 et 5 000 dollars).

5. Les atouts et les contraintes de la valorisation de la grande faune

Les atouts

Un des atouts du Maroc est sa proximité avec l'Europe qui est, avec les Etats-Unis, un des principaux marchés émetteurs. Le tableau ci-dessous recense les principaux marchés émetteurs.

**Le marché international de la chasse :
les principaux marchés émetteurs**

USA et Canada : 17 700 000 chasseurs
Union européenne : . . . 8 000 000 chasseurs

Les contraintes

Pour valoriser la faune par une exploitation cynégétique durable, il y a un certain nombre de contraintes à lever. En effet, toute opération de chasse au tir sélectif du mouflon suppose la levée des contraintes suivantes :

- la première est liée aux textes législatifs et réglementaires qui classent le mouflon à manchettes comme espèce protégée ;
- la seconde est liée à l'usage des carabines à canon rayé, actuellement interdit par la législation en vigueur sur les armes. Or, ce sont les seules armes qui permettent de chasser le grand gibier à l'approche ou à l'affût et de réaliser des tirs sélectifs.